

# Haut Conseil des biotechnologies

## Réactions du Comité Scientifique du Haut Conseil des Biotechnologies au « questionnaire socio-économique » proposé par la Commission Européenne

Le questionnaire adressé aux Etats membres par la commission constitue une première étape dans la mise en place d'une évaluation des OGM s'appuyant à la fois sur des critères liés aux impacts sur la santé et l'environnement et sur l'analyse socio-économique de ces technologies nouvelles. La composante socio-économique dans l'évaluation des choix scientifiques et techniques s'avère en effet primordiale pour replacer ces innovations dans leur contexte de production et accorder une attention particulière à l'environnement social dans lequel elles sont discutées, négociées et intégrées. Ainsi, l'organisation bicamérale du HCB présente la particularité de disposer de spécialistes dans les domaines socio-économiques au sein de son comité scientifique et de son comité économique éthique et social. Cette particularité permet d'intégrer dans la réflexion du HCB la diversité des opinions du public concerné par le développement des nouvelles technologies et de donner une large représentativité aux avis et recommandations émanant de ce conseil.

Ce questionnaire appelle quelques remarques du comité scientifique quant aux modalités d'une évaluation socio-économique des OGM. En premier lieu le questionnaire aborde sans les distinguer trois points alors qu'il convient au contraire de les différencier :

1. **L'évaluation de la transgénèse végétale** en tant que telle. Il convient ici de s'interroger sur l'évolution des représentations sociales concernant les usages de ce type de technologie ainsi que la manière dont leurs utilisations sont définies en contexte de production et de recherche et plus généralement dans les phases amont de la production et de la diffusion de PGM. A cet égard, il serait utile d'analyser (i) les stratégies de communication développées à l'intention des publics lors de

l'introduction de PGM dans l'environnement ; (ii) les types de réactions à ces stratégies et les catégories d'acteurs (industriels, experts, citoyens, acteurs politiques etc.) qui se sont senties concernés par cette innovation ; et (iii) les éventuelles suites données aux réactions du citoyen par les acteurs de l'innovation biotechnologique (stratégie de recherche, prises en compte de nouveaux besoins, amélioration de la communication etc.).

2. **L'évaluation au cas par cas des PGM.** Le questionnaire considère de façon globale les PGM existantes ou en projet mais il ne privilégie pas une analyse au cas par cas de chacun des PGM. Outre que cette focale d'observation ne permet pas de poser les jalons d'une méthodologie commune partagée par les états membres pour l'évaluation socio-économique des PGM, l'échelle d'analyse ainsi privilégiée dans le questionnaire n'est pas la plus pertinente. En effet, seule une analyse au cas par cas permet de prendre en compte les conditions agronomiques, mais aussi socio-économiques d'utilisation d'une PGM. A titre d'exemple, une PGM tolérante à un herbicide aura des impacts économiques différents tant à l'échelle de l'exploitation agricole qu'à l'échelle du marché des fournitures agricoles. En outre, une telle analyse globale interdit de fait l'évaluation de PGM à venir pouvant présenter des caractéristiques autres que la résistance à un bio-agresseur ou la tolérance à un herbicide. L'évaluation au cas par cas des PGM nous prémunit ainsi de toute généralisation autour des impacts économiques et sociétaux en nous obligeant à pondérer l'analyse suivant le contexte dans lequel l'innovation s'inscrit.
3. **L'évaluation des modalités de gestion des PGM.** Le questionnaire confond l'évaluation particulière d'une innovation et l'évaluation des mesures de gestion de cette innovation mises en place par la commission. Ainsi, les coûts que le questionnaire tente de mettre en évidence, tant au niveau des agriculteurs (qu'ils soient utilisateurs de PGM ou non, biologiques ou conventionnels) qu'aux niveaux des intermédiaires commerciaux (coopératives, négociants en grains), ne sont pas liés directement aux propriétés de l'innovation mais bien plus à la mise en place de mesures de co-existence et de ségrégation des filières pour gérer cette innovation en Europe.

En ce qui concerne ces deux derniers points, le point de vue adopté par la Commission de structurer l'analyse en trois niveaux (micro (exploitation agricole ou entreprise), meso (filiale ou territoire) et macro) nous semble pertinent pour effectuer une analyse de gouvernance multi-niveaux.

Enfin, pour que l'évaluation des implications socio-économiques des cultures de PGM soit reconnue par le CS comme une analyse méthodologiquement fiable, c'est-à-dire pouvant être placée sur un même régime explicatif que l'évaluation des risques scientifiques, cela suppose l'établissement d'une méthode de recueil des données rigoureuse explicitée et discutée. Ainsi, l'évaluation socio-économique d'une innovation réalisée *ex ante* nécessite de s'appuyer sur

des données acquises dans d'autres pays, dont les contextes socio économiques, mais aussi agronomiques diffèrent fortement de la France ou de l'Europe. Ceci rend difficile une extrapolation à notre pays. Le recours à des méthodologies s'appuyant sur la modélisation économique ou de gestion peut constituer un moyen de contourner cette difficulté. Par ailleurs, le recours à des données qualitatives s'appuyant sur des entretiens libre, semi-directifs, basées sur le recueil d'expériences personnelles suivant un échantillonnage significatif ou sur des observations participantes constitue une autre voie (complémentaire aux précédentes) pour proposer une évaluation socio-économique. Néanmoins, le recueil tout comme le traitement secondaires de ces données reposent sur des méthodologies rigoureuses, qu'il convient de bien expliciter et de discuter au regard des informations recherchées et du cadre général de l'investigation. Ces méthodologies nécessitent par exemple le recours à des guides d'entretien standardisés, à des échantillonnages significatifs et à des choix d'indicateurs pertinents, c'est-à-dire pouvant être comparés entre eux lorsque il s'agit d'études faisant intervenir différents contextes de production des PGM. A défaut de ces précautions méthodologiques, la réflexion se rapproche davantage de la formulation d'opinions personnelles que d'une analyse à valeur institutionnelle permettant une aide à la décision.